

**COUPE RÉGIONALE XCO
DUKE/IN EXTENSO
DES PAYS DE LA LOIRE
RÈGLEMENT**

Article 1

La Commission Régionale de Vélo Tout Terrain des Pays de la Loire met en compétition la 'Coupe Régionale de Vélo XCO DUKE/IN EXTENSO DES PAYS DE LA LOIRE'.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement, il s'engage à se soumettre, sans réserve, à toutes ses prescriptions.

Article 2

Les manches de la Coupe Régionale sont des épreuves exclusivement réservées aux personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme ou dans toute fédération étrangère affiliée à l'UCI, sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence en cours de validité autorisant la compétition.

Les autres compétiteurs ne peuvent pas participer aux manches de la Coupe Régionale.

Article 3

Les catégories admises à participer aux manches de la Coupe Régionale sont les suivantes :

- U15 Femmes	(13-14 ans)
- U17 Femmes	(15-16 ans)
- U19 Femmes	(17-18 ans)
- U23 Femmes	(19-22 ans)
- Seniors Femmes	(23 ans et +)
- U15 Hommes	(13-14 ans)
- U17 Hommes	(15-16 ans)
- U19 Hommes	(17-18 ans)
- U23 Hommes	(19-22 ans)
- Seniors Hommes	(23-34 ans)
- Masters 35-49	(35-49 ans)
- Masters 50 et +	(50 ans et +)

Les manches de la Coupe Régionale sont également ouvertes aux tandems, chaque équipage doit **obligatoirement** être composé de deux coureurs âgés d'au moins 17 ans dans l'année, les équipages mixtes ou féminins sont autorisés dans les mêmes conditions.

Quel que soit leur âge, les coureurs masters titulaires d'une licence de **compétition Elite VTT** sont considérés comme des coureurs seniors.

Article 4

A l'issue de chaque manche, les **quinze** classements suivants seront établis :

- U15 Femmes
- U17 Femmes
- U19 Femmes
- U23 Femmes
- Seniors Femmes
- U15 Hommes
- U17 Hommes
- U19 Hommes
- U23 Hommes
- Seniors Hommes
- Masters 35-49
- Scratch **U23 hommes**, Seniors Hommes, Masters 35-49 et **Access**
- Masters 50 et +
- Tandems

Pour chaque classement, la grille de points appliquée sera la suivante :

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1	160	21	78	41	50	61	30	81	10
2	150	22	76	42	49	62	29	82	9
3	140	23	74	43	48	63	28	83	8
4	130	24	72	44	47	64	27	84	7
5	120	25	70	45	46	65	26	85	6
6	116	26	68	46	45	66	25	86	5
7	112	27	66	47	44	67	24	87	4
8	108	28	64	48	43	68	23	88	3
9	104	29	62	49	42	69	22	89	2
10	100	30	61	50	41	70	21	90	1
11	98	31	60	51	40	71	20		
12	96	32	59	52	39	72	19		
13	94	33	58	53	38	73	18		
14	92	34	57	54	37	74	17		
15	90	35	56	55	36	75	16		
16	88	36	55	56	35	76	15		
17	86	37	54	57	34	77	14		
18	84	38	53	58	33	78	13		
19	82	39	52	59	32	79	12		
20	80	40	51	60	31	80	11		

En cas d'ex aequo, les concurrents obtiendront le nombre de points prévu en fonction de leur place réelle au classement. Ainsi, si trois coureurs sont classés 14^{ème}, ils totaliseront chacun 92 points, le concurrent classé immédiatement derrière eux (17^{ème}) marquera 86 points.

Pour chaque classement ([sauf Access](#)), le Comité Régional attribuera un maillot distinctif au leader. Celui-ci devra être porté sur les manches de la Coupe Régionale XC des Pays de la Loire. Dans le cas contraire, le coureur ne marquera pas les points normalement gagnés sur l'épreuve du jour, sans que cela ne remette en cause les points marqués par les autres coureurs. Par exemple, si le leader gagne une manche de la Coupe Régionale XC des Pays de la Loire sans porter son maillot distinctif, il marquera « 0 » point, le second de l'épreuve marquera normalement « 150 » points.

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

Article 5

Le choix du circuit (longueur et nombre de boucles) est à l'initiative de l'organisateur sachant que les temps de course devront respecter les durées suivantes:

- U15 Femmes, U15 Hommes	:	0H30 - 0H45
- U17 Femmes, U17 Hommes	:	0H45 - 1H00
- U19 Femmes, U19 Hommes	:	1H00 - 1H15
- Masters 50 et +	:	1H15 - 1H30
- Autres catégories	:	1H30 - 1H45

La longueur d'une boucle doit être comprise entre 5 et 9 kms, les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier, le circuit doit prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le transpondeur fournis par la CRVTT sont des emplacements réservés aux sponsors officiels des PDL et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ne sera tolérée et elle devra être obligatoirement restituée avec ses attaches à l'organisateur à la fin de la compétition, sous peine d'une amende de 60 €.

L'organisateur devra prévoir deux personnes à l'arrivée afin de récupérer les plaques, puces et velcros.

Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

L'organisateur doit, au minimum, prévoir la mise en place d'une zone d'assistance technique matérialisée, à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

Article 6

Pour chaque manche, il y aura trois départs différenciés :

10H00 : U15H, Masters 50+H, Femmes TC, Tandem

13H15 : U17H, U19H

15H00 : U23 H., seniors H., masters 35-49

Article 7

Le départ sera donné selon le principe des lignes de départ, le non-respect de sa ligne de départ par un compétiteur sera immédiatement sanctionné par sa réintégration en dernière ligne.

Pour la 1^{ère} manche de la Coupe, les lignes de départ seront déterminées selon le classement de la Coupe Régionale de l'année précédente et les points UCI. Pour les autres manches de la Coupe, sauf décision particulière du Collège des Commissaires, les lignes de départ seront déterminées en fonction du classement provisoire de la Coupe Régionale ainsi que le ranking UCI.

L'accès à la zone de départ, pour les accompagnateurs, sera interdit pendant la mise en grille et sera soumis à l'approbation du juge départ.

Les concurrents non régulièrement engagés ainsi que ceux ne figurant pas dans le classement provisoire de la Coupe seront placés en dernière ligne, sauf les coureurs disposant d'une licence de type [compétition Elite VTT](#) qui bénéficieront d'un placement privilégié.

Afin de faciliter la préparation des mises en grille, l'organisateur devra prendre toutes les dispositions pour que les émargements soient clos 30 minutes avant l'appel des coureurs.

Les inscriptions par internet seront closes le jeudi soir à 20h00.

Sauf avis contraire du Président du Collège des Commissaires, les engagements sur place sont autorisés moyennant le versement d'une majoration fixée forfaitairement à **20 €**, majoration qui sera intégralement perçue par le club organisateur.

Article 8

Dans chacune des catégories, les coureurs seront arrêtés dès lors que le premier concurrent de leur catégorie aura franchi la ligne d'arrivée et seront classés à 'n' tours du premier.

Tous les concurrents seront classés, sous réserve de franchir la ligne d'arrivée après le premier coureur de leur catégorie, sauf décision particulière du Collège des Commissaires.

Article 9

Pour le classement général de la Coupe, sera retenue, pour chaque classement, la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat, si la Coupe comporte au moins 5 manches, une absence est considérée comme un résultat nul (0 point).

La participation à la manche finale est obligatoire. (sauf absence dûment justifiée)

Les coureurs n'ayant marqué des points que dans une seule manche de la Coupe seront exclus du classement général final.

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en fonction de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe, puis de l'avant-dernière manche, etc.

Article 10

La remise des récompenses correspond, pour chaque classement, et sous réserve d'avoir **trois coureurs** au minimum classés dans le classement considéré, à la grille de prix suivante :

Classement	1	2	3	4	5	Total
U17 Femmes	20 €	15 €	10 €			45 €
U19 Femmes	25 €	20 €	15 €			60 €
U23 Femmes	30 €	25 €	20 €			75 €
Seniors Femmes	35 €	30 €	25 €			90 €
U17 Hommes	30 €	25 €	20 €			75 €
U19 Hommes	35 €	25 €	20 €			80 €
U23 Hommes	55 €	40 €	30 €			125 €
Seniors Hommes	60 €	45 €	30 €			135 €
Masters 35-49	40 €	30 €	25 €			95 €
Masters 50 et +	35 €	25 €	20 €			80 €
Tandems	50 €	40 €	30 €			120 €
Scratch	70 €	55 €	40 €	30 €	25 €	220 €

soit un total général de **1.200,00** euros qui sera adressé aux récipiendaires par les services administratifs du Comité Régional.

Les **trois** premiers des catégories **U15 femmes** et **U15 hommes** seront récompensés par des lots en nature fournis par la Commission Régionale de Vélo Tout Terrain.

Les concurrents figurant sur le podium du classement général sont tenus d'être présents à la cérémonie de remise des récompenses, sauf cas de force majeure dûment justifié, sous peine de ne pas recevoir leurs prix (ceux-ci sont alors conservés par le Comité Régional des Pays de la Loire).

Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

Article 11

Les réclamations concernant les comportements des autres concurrents ou le déroulement de l'épreuve doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans un délai de **soixante** minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de **trente** minutes après l'affichage des résultats.

Article 12

Un titre de « *Meilleure organisation 2024* » sera attribué à l'épreuve qui aura été jugée la plus performante parmi les manches de la Coupe Régionale.

Le classement sera effectué par la Commission Régionale de Vélo Tout Terrain des Pays de la Loire à partir de la fiche technique d'appréciation remplie par le président du collège des commissaires en complément de l'état de résultats.

Article 13

En sa qualité de gestionnaire, la Commission Régionale de Vélo Tout Terrain des Pays de la Loire se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la Coupe Régionale de VTT des Pays de la Loire.